

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS  
VILLE DE GUINES**

**N°26/218**

**ARRETE MUNICIPAL**

**Voirie:** Interdiction de stationnement. Travaux de rénovation de façade au n°47 Place des Tilleuls à Guînes (62340).

Nous, Maire de la Ville de Guînes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2213-2, L2213-3 et 6,

Vu l'Instruction Ministérielle du 15 juillet 1974 sur la signalisation des travaux,

Vu le nouveau Code Pénal et notamment ses articles L 131-13 et R 610-5,

Considérant la demande de Monsieur Ledru, demeurant au n°47 Place des Tilleuls 62340 Guînes concernant des travaux de rénovation de façade à l'adresse précitée,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de nos concitoyens et prévenir les accidents,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1:** **A compter du Lundi 31 août 2026**, et ce durant la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur trois emplacements face au pignon qui donne rue Guizelin de la maison n°47 de la Place des Tilleuls afin d'effectuer des travaux de rénovation de façade..

**ARTICLE 2:** Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux indiqués dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions et conditions spéciales suivantes :

- Le pétitionnaire restera responsable de tout accident pouvant résulter de l'exécution de ce travail.
- L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le pétitionnaire ne se conforme pas aux conditions qui lui auront été imposées.
- Le pétitionnaire sera tenu de remettre en état le domaine public si celui-ci a été dégradé à cause des travaux.

**ARTICLE 3:** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la Police Municipale de Guînes et Monsieur le Commandant de la Brigade de Guînes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le 31 août 2026

Le Maire

E.BUY

